



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

150 000 habitants

AIX  
en provence



## LA VILLE RECRUTE DES APPRENTIS

*Vous avez entre 16 et 29 ans et souhaitez entrer dans la vie professionnelle par le biais de l'apprentissage et vous recherchez une collectivité Territoriale dynamique qui vous accompagnera vers l'obtention de votre diplôme,  
la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de sa politique de soutien à l'apprentissage recrute :*

### UN TECHNICIEN – INSPECTEUR DE SALUBRITE (F/H) Pour sa Direction Santé Publique et Handicap

#### **MISSION :**

Au sein de la Direction de la Santé Publique et du Handicap, et sous la supervision du maître d'apprentissage, l'apprenti(e) Technicien(ne) – Inspecteur(trice) de salubrité contribue à l'instruction des dossiers de plainte relevant du champ de la santé environnementale.

À ce titre, il/elle intervient sur des thématiques variées telles que l'habitat indigne, les nuisances sonores, l'hygiène alimentaire et la pollution environnementale.

#### **ACTIVITES :**

- S'approprier la réglementation en vigueur dans le domaine de la santé environnementale
- Réaliser des visites de terrain, notamment au domicile des plaignants, afin d'effectuer les constats nécessaires
- Rédiger des rapports de visite
- Élaborer des courriers de réponse et, le cas échéant, des mises en demeure
- Assurer le suivi des dossiers, en lien avec les plaignants et les parties mises en cause

Ces missions seront exercées dans un premier temps en binôme avec des inspecteurs de salubrité expérimentés, puis progressivement en autonomie, sous la responsabilité du maître d'apprentissage.

#### **PROFIL REQUIS :**

- **Niveau d'études préparé :** BUT
- **Secteur :** Hygiène et Sécurité Environnementale
- Permis B fortement souhaité
- Discrétion, bon relationnel, esprit d'analyse
- Utilisation d'appareils de mesure pour les constats (thermomètre, humidimètre, sonomètre, détecteur de monoxyde de carbone, caméra thermique)

**HORAIRES :** 35 h / Semaine

**LIEU DE TRAVAIL :** 3 avenue Paul Cézanne Aix en Provence - déplacements sur la commune pour les enquêtes terrain

#### **REMUNERATION :**

Selon l'âge et le niveau de diplôme, entre 25% et 78% du SMIC + tickets restaurant, conformément à la législation en vigueur.

*Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge  
(Loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008)*

Adresser votre candidature (lettre de motivation, CV), **avant le 22/05/2026**, à :

Par courrier :

Mairie d'Aix en Provence  
Direction Générale Adjointe des Services Ressources Humaines  
Service Attractivité, Recrutement et Mobilité  
18 rue du 4 Septembre  
Place des 4 Dauphins  
13100 AIX-EN-PROVENCE

Par mail :

recrutement1@mairie-aixenprovence.fr

Informations complémentaires :

**M. Alexandre BARNA**, Directeur de la santé publique et du handicap  
**Mme Juliette LEMAN**, Gestionnaire recrutement

04 42 91 99 48  
04 42 91 93 05